



Réf. Farde e-Assemblées : 2421565

N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/10/2021

Objet : Complément subside 2021.- "Centre Bruxellois de la Mode et du Design".- Projet "Mehdi".- Subside :
2.670,04 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant le subside de 9.184,19 EUR octroyé par le Conseil communal le 28/06/2021 à l'A.S.B.L. Centre Bruxellois de la Mode et du Design (MAD) pour la réalisation d'une exposition et d'une stèle commémorative en mémoire de Mehdi Bouda ;

Considérant les coûts supplémentaires de 2.670,74 EUR pour la construction de la stèle en hommage à Mehdi Bouda ;

Considérant les crédits disponibles à l'article 93006/33202 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside complémentaire de 2.670,74 EUR au Centre Bruxellois de la Mode et du Design.

Article 2 : La dépense y relative de 2.670,74 EUR est approuvée et sera imputée à l'article 93006/33202 du budget ordinaire de 2021.

Article 3 : La dépense dont question à l'article 2 sera financée par la trésorerie.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :